Sommaire

Je souhaite me marier à Saint-Genis-Laval

Le mariage est l'union entre deux personnes majeures, sans condition de sexe ou de nationalité. Cette union est consacrée par une déclaration solennelle reçue par un officier d'état civil. Le mariage confère aux époux des droits et des devoirs réciproques.

Conditions à remplir pour se marier à Saint-Genis-Laval

- Prouver son domicile sur la commune (ou au moins l'un des deux partenaires) **ou**
- prouver la domiciliation ou la résidence d'un des parents au moins sur la commune **et**
- déposer un dossier complet **au moins deux mois avant la date souhaitée du mariage** et au plus tôt, un an avant avant la date souhaitée.

Démarches

1. Téléchargez ci-dessous le dossier de mariage, l'attestation sur l'honneur et la charte de bonne conduite ainsi que la liste des pièces justificatives requises pour constituer votre dossier. Vous pouvez aussi vous présenter en mairie sans rendez-vous pour retirer ces documents.

Document
mariage_dossier_a_remplir.pdf (.pdf - 1.47 Mo)
Document
mariage_attestation_sur_l_honneur.pdf (.pdf - 49.13 Ko)
Document
mariage_charte_de_bonne_conduite.pdf (.pdf - 1.04 Mo)
Document
mariage_liste_des_pieces_a_fournir.pdf (.pdf - 1003.4 Ko)

2. Complétez le dossier de mariage, l'attestation sur l'honneur et la charte de bonne conduite (**documents à remplir, dater et signer**) et réunir les pièces justificatives requises : tout dossier incomplet ne pourra pas être reçu ou instruit par nos services. Il vous revient ensuite de déposer, sans rendez-vous, le dossier complet dans le respect des horaires d'ouverture de la mairie ou nous le transmettre par voie postale. **Aucun dépôt par mail n'est accepté, les originaux étant requis.**
3. Une fois le dossier instruit, le service état civil prendra contact avec les futurs époux pour convenir d'un rendez-vous en mairie : les deux époux devront obligatoirement être présents lors de ce rendez-vous, munis de leur pièce d'identité respective.

Rappel

Aucune date et horaire de mariage ne peuvent être enregistrés avant que le rendez-vous n'ait eu lieu dans nos services.

Nous vous invitons à n'effectuer aucune réservation ou achat avant que la date définitive de votre mariage ne vous soit confirmée à l'issue de ce rendez-vous.

Je souhaite me pacser à Saint-Genis-Laval

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, célibataires et capables juridiquement, sans condition de sexe ou de nationalité, pour organiser leur vie commune. Pour le conclure, les partenaires peuvent s'adresser à leur mairie de domicile ou au notaire de leur choix.

Démarches

1. Constituez votre dossier de PACS avec l'ensemble des formulaires à compléter et des pièces justificatives conformément à la liste téléchargeable ci-dessous. **Tout dossier incomplet ne pourra être reçu ou instruit par nos services.**

Document
Liste des pièces à fournir pour un PACS (.pdf - 352.77 Ko)

2. Il vous revient ensuite de déposer, sans rendez-vous, le dossier complet dans le respect des horaires d'ouverture de la mairie.
3. Après instruction du dossier, le service état civil vous contactera pour convenir d'un RDV pour l'enregistrement du PACS : les deux partenaires devront être obligatoirement présents ce jour-là.

Un récépissé ainsi que la convention signée vous seront remis par l’officier d’état civil à l’issue de ce rendez-vous.

Rappel

La convention de PACS peut être effectuée sur papier libre, complétée sur le CERFA à votre disposition sur le site monservicepublic ou être établie auprès d'un notaire.

Vous avez une question ?

Contactez le service état civil à ecrire@saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr) ou au 04 78 86 82 00.

Ajouter aux favoris